



RÉVÉLEZ-VOUS  
DANS L'INDUSTRIE  
DE DEMAIN

# BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Tous les ans, vous soutenez des établissements scolaires ou des organismes participant à la promotion des formations techniques et professionnelles\*, par le biais de la Taxe d'Apprentissage.

## Nouveau cette année

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage n'est plus versé directement aux établissements.

Les déclarations se font en ligne via **SOLTéA**.

Pour que l'on puisse effectuer un suivi des promesses de versement, nous vous remercions de remplir le présent bordereau et de nous le transmettre par mail ou par courrier.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

## Calcul de la taxe d'apprentissage

Effectifs au 31/12/2022	Selon DADS NADS au 31/12/2022 <b>Masse Salariale :</b>	.....€
Calcul de la taxe brute d'apprentissage	Masse Salariale x 0,68%	.....€
Calcul du solde 13% de la TA	Taxe brute x 13%	.....€

## Règlement à l'établissement de votre choix

ZARAMI (n° RNA W632008561) : jusqu'à 30% du solde libératoire	.....€
Hall 32 (n° UAI 0632052N) : jusqu'à la totalité du solde libératoire	.....€

## Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise	
Raison sociale si différente	
SIRET	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Interlocuteur	
Fonction	
Email	

### BORDEREAU À RETOURNER À :

Hall 32  
32, rue du Clos Four  
63100 Clermont-Ferrand

ou par mail  
[compta@hall32.fr](mailto:compta@hall32.fr)

## 3 étapes pour déclarer et répartir votre taxe

01

Calculer  
à partir de votre  
masse salariale 2022



02

Déclarer et payer le  
montant à l'URSSAF  
via la DSN d'avril 2023  
(5 ou 15 mai 2023)



03

Flécher vers Hall 32 ou  
ZARAMI via SOLTéA  
dès la fin du premier  
semestre 2023

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à prendre contact avec Yassir Ben Akka, en charge de la taxe d'apprentissage à : [yassir.benakka@hall32.fr](mailto:yassir.benakka@hall32.fr)

\*Arrêté du 30 décembre 2019 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.